

REGLEMENT CENTRE DE LOISIRS NEHOU 2021-2022

Le centre de loisirs est ouvert dans le local « garderie » au sein de l'école de Néhou

- pendant l'année scolaire, le matin de 7h30 à 8h50, le midi de 12h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 19h ainsi que le mercredi de 8h à 18h.
- pendant les vacances d'avril et d'été, le mardi et le jeudi de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement des sorties en journées entières.

Inscriptions :

Les inscriptions se font auprès de la directrice, Mme Emilie Clin *et non auprès des enseignantes*.
Tél. : 02 33 04 78 49 (avec répondeur, laisser un message si absente).

En cas d'absence ou d'inscription occasionnelle prévenir la directrice le plus tôt possible. Nous ne pouvons pas garantir l'accueil d'un enfant non inscrit car le CLSH est soumis à une réglementation stricte au niveau de l'encadrement.

Périscolaire :

Les enfants de moins de 6 ans ne doivent pas avoir un temps de présence école - cantine - garderie supérieur à 9 heures.

Les parents doivent les accompagner jusqu'à la porte de la garderie.

Les enfants apporteront leur goûter qu'ils devront remettre, dans un sac avec leur nom, à l'agent d'animation le matin. Un réfrigérateur est prévu à cet effet.

Le centre ne fournit pas le repas du mercredi midi. L'enfant devra l'apporter.

Les enfants malades ne seront pas admis. L'admission d'enfants allergiques ou asthmatiques sera soumise à l'avis du médecin.

Les enfants ayant un comportement perturbateur pourront être exclus après avertissement.

Les parents devront reprendre l'enfant à l'heure. Après trois retards, l'enfant sera exclu.

Les enfants seront rendus à leurs parents ou à des personnes dont ils auront donné, auparavant, le nom à la directrice.

Différentes activités seront proposées aux enfants suivant leur âge (jeux, repos, lecture de contes, travaux manuels, aide aux devoirs ...)

Petits : il est préférable de ranger le doudou dans le cartable de l'enfant afin qu'il puisse l'utiliser. Y placer également un change.

La garderie n'est pas responsable de la perte d'objets (bijoux, vêtements, objets ...)

La responsabilité de la garderie relève de la commune, il est toutefois conseillé aux parents de souscrire une assurance responsabilité civile chef de famille et une assurance extra - scolaire.

En cas d'accident sérieux, l'animatrice appellera le Samu ou les pompiers, afin de transporter l'enfant à l'hôpital. Les parents doivent en donner autorisation à la personne chargée de l'animation. Les parents ou une autre personne déléguée par eux seront avertis aussitôt.

Tarif

Matin et le soir : 1,90 € par heure, toute demi-heure commencée étant due. Le paiement se fera près de l'animatrice une fois par semaine. L'accueil occasionnel sera payé le jour même.

Midi : 5 euros par an par enfant (uniquement à Néhou).

Mercredi : 5 euros par demi-journée.

Extrascolaire :

Les enfants de 3 à 14 ans sont accueillis à la demi-journée le mardi et/ou le jeudi, au tarif de 4 €, un supplément est demandé pour certaines activités. Le nombre de place est limité.

Quel que soit l'âge de l'enfant, il ne peut quitter seul l'activité avant 17h30.